

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00232

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC ALEC42 POUR L'ANNEE 2019

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190023210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC ALEC42 POUR L'ANNEE 2019

Présentation de l'association

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Département de la Loire a été créée à l'initiative des collectivités de la Loire. Les cibles principales des missions d'accompagnement de l'ALEC sont les acteurs professionnels du bâtiment, les entreprises (opération partenariale pilotée avec les CCI, l'opération EDEL - Energie Durable dans les Entreprises de la Loire). L'Agence travaille également avec les collectivités, notamment pour la définition de leurs stratégies d'actions sur l'habitat.

L'ALEC maintient une expertise pointue sur les techniques d'aménagement, de construction, de réhabilitation ainsi que la thématique de performance énergétique des entreprises. L'Agence dispose d'outils dédiés : logiciels de simulation, caméra thermique.

Compte tenu de l'intérêt métropolitain des actions initiées par l'association, et compte tenu de la position stratégique de l'agence dans le cadre de la transition énergétique et de sa contribution à l'animation du projet de Territoire à énergie positive, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner l'ALEC 42 à hauteur de 111 000 € pour l'animation de la plateforme locale de la rénovation énergétique d'une part, et à hauteur de 56 000 € pour les autres missions de l'association d'autre part.

La convention de soutien à la conduite du programme général d'actions intègre les objectifs suivants :

- L'accompagnement des acteurs de l'habitat

Le travail avec les bailleurs sociaux sera poursuivi, ainsi que les opérations Thermo Copro et Coach Copro pour l'accompagnement des copropriétés privées et l'accompagnement des acteurs en charge des OPAH-RU. Alec42 travaillera sur la valorisation des opérations effectuées sur le territoire. Enfin, l'agence accompagnera les bailleurs sociaux et privés dans le cadre de l'AMI Ville durable et solidaire dans le quartier Tarentaize Beaubrun Couriot et dans le but de réaliser des projets de rénovations énergétiques innovants.

- L'animation du point info énergie

L'agence de l'énergie accompagnera les habitants du territoire TEPOS (SEM et les 3 EPCI du Pilat) dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique matérialisé par le dispositif de point info énergie (premier conseil).

- L'accompagnement des acteurs économiques

Alec42 assurera une sensibilisation des entreprises en lien avec les clubs d'entreprises, et en collaboration avec les développeurs économiques de Saint-Etienne Métropole. EDEL poursuivra le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet souhaitant mobiliser les éco-investissements de Saint-Etienne Métropole. Dans le cadre de la transition énergétique, EDEL apportera son expertise en faveur des projets d'écologie industrielle. Enfin, la

faisabilité de l'élargissement du dispositif d'accompagnement aux structures commerciales sera évaluée.

- L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle dans le cadre de TEPOS

Alec42 accompagne tout au long de l'année les professionnels du bâtiment vers une plus grande professionnalisation en faveur de la rénovation énergétique. A ce titre, l'agence favorisera les liens entre Saint-Etienne Métropole et les syndicats professionnels dans le cadre des études et projets menés par Saint-Etienne Métropole.

- La mise en œuvre de projet et l'accompagnement d'acteurs en faveur de la mobilité durable

Alec42 accompagnera les acteurs locaux dans le but de développer des projets facilitant la mobilité douce, et facilitera les projets tels que les plans de déplacements. L'agence sensibilisera, informera et accompagnera également les habitants.

- La contribution aux démarches locales de transition énergétique, en cohérence avec la démarche TEPOS de Saint-Etienne Métropole

Alec42 favorisera les liens entre Saint-Etienne Métropole et les porteurs de projets, les liens entre les porteurs de projets et les financeurs, le partage d'informations entre acteurs locaux, l'exploitation des données disponibles par les porteurs de projets...

La convention de soutien à la mise en œuvre de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique « Rénov'actions42 » intègre les objectifs suivants :

- l'accompagnement des habitants du territoire TEPOS (SEM et les 2 EPCI ligériens du Pilat) dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique, depuis l'intention du projet jusqu'à sa réalisation et son évaluation. Cet accompagnement sera complémentaire avec les actions menées par ailleurs dans le cadre du dispositif d'espace info énergie (EIE),
- l'animation d'un réseau de professionnels du bâtiment capables de répondre à la demande en matière de rénovation énergétique performante,
- Alec42 veillera à intégrer les banques dans la plateforme dans le but de favoriser le financement des réhabilitations,
- Alec42 assurera également une action complémentaire de la plateforme en intervenant ponctuellement dans des communes ou des quartiers pour des actions renforcées.

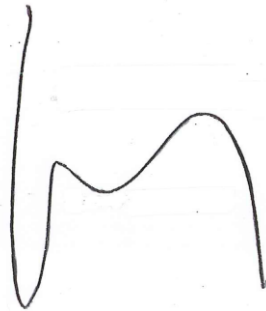
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à ALEC 42 pour un montant de 167 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les deux conventions de partenariat afférentes à cette demande de subvention,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à cette opération,**

- la dépense correspondante sera imputée à la destination SUBVCDVIE et TEPOS du budget de fonctionnement 2019 du développement durable et des énergies,
- les recettes correspondantes seront perçues sur la même ligne budgétaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD